

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

041-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



MAIRIE D'YDES
15 (Cantal)

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAc

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

042bis-2024 – EMPRUNT CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE – TRAVAUX ASSAINISSEMENT YDES-BOURG

ANNULE ET REMPLACE pour erreur matérielle la délibération n°42-2024 du 31 mai 2024

M. le Maire rappelle la prévision d'emprunt faite lors du vote du budget 2024 afin de financer les travaux d'assainissement d'Ydes-Bourg.

Le Crédit Agricole Centre France a proposé deux contrats de prêt de 200 000 € :

- Un prêt de 200 000 € au taux fixe de 4.09 % pour une durée de 25 ans, à échéance trimestrielle et à capital constant. Somme des intérêts : 103 272.50 € ;
- Un prêt de 200 000 € au taux fixe de 4.13 % pour une durée de 30 ans, à échéance trimestrielle et, à capital constant. Somme des intérêts : 124 932.50 €.

Frais de dossier = 200 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le Budget communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la réalisation de l'emprunt suivant pour financer les travaux d'assainissement d'Ydes-Bourg : 200 000 € sur 25 ans, avec un taux fixe de 4.09 %, à échéance trimestrielle et à capital constant ;
- **APPROUVE** les frais de dossiers qui s'élèvent à 200 € ;
- **DIT** que les intérêts et capital seront remboursés trimestriellement ;
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire au budget communal le montant des remboursements en dépenses obligatoires et, en cas de besoin, à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour en assurer le règlement ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge tous les frais inhérents à cet emprunt,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour le déblocage de cet emprunt, la signature du contrat de prêt et l'acceptation de toutes les conditions s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

043bis-2024 – EMPRUNT CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE – TRAVAUX ASSAINISSEMENT YDES-CENTRE

ANNULE ET REMPLACE pour erreur matérielle la délibération n°43-2024 du 31 mai 2024

M. le Maire rappelle la prévision d'emprunt faite lors du vote du budget 2024 afin de financer les travaux d'assainissement d'Ydes-Centre.

Le Crédit Agricole Centre France a proposé deux contrats de prêt de 200 000 € :

- Un prêt de 200 000 € au taux fixe de 4.09 % pour une durée de 25 ans, à échéance trimestrielle et à capital constant. Somme des intérêts : 103 272.50 € ;
- Un prêt de 200 000 € au taux fixe de 4.13 % pour une durée de 30 ans, à échéance trimestrielle et à capital constant. Somme des intérêts : 124 932.50 €.

Frais de dossier = 200 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,
Vu le Budget communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la réalisation de l'emprunt suivant pour financer les travaux d'assainissement d'Ydes-Centre : 200 000 € sur 25 ans, avec un taux fixe de 4.09 %, à échéance trimestrielle et à capital constant ;
- **APPROUVE** les frais de dossiers qui s'élèvent à 200 € ;
- **DIT** que les intérêts et capital seront remboursés trimestriellement ;
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire au budget communal le montant des remboursements en dépenses obligatoires et, en cas de besoin, à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour en assurer le règlement ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge tous les frais inhérents à cet emprunt,
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour le déblocage de cet emprunt, la signature du contrat de prêt et l'acceptation de toutes les conditions s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

044-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION ONACVG / MINISTERE DES ARMEES – RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS DE YDES-CENTRE

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du Monument aux Morts de Ydes-Centre. Cette opération consistera à :

- Remplacer les 4 plaques en granit noir ;
- Refaire la gravure, en lettres feuilles d'or, des noms, prénoms, séparation et dates des guerres, soit 1 580 caractères.

Le coût de ces travaux est estimé à 5 420 € H.T.

A cet effet, la Commune d'Ydes peut bénéficier d'une subvention auprès de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, dans le cadre du Plan France Ruralités, au titre de la réalisation ou la rénovation des monuments aux morts communaux type loi du 28 février 2012 (monuments sur lesquels figurent les noms des morts pour la France de la commune).

Vu le Budget communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, dans le cadre du Plan France Ruralités, au titre de la réalisation ou la rénovation des monuments aux morts communaux type loi du 28 février 2012, pour la rénovation du monument aux morts de Ydes-Centre ;

- **DIT** que le coût total de l'opération est estimé à 5 420 € H.T.,

- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	5 420 €
Subvention Ministère des Armées (50 %)	2 710 €
Subvention association « Le Souvenir Français » (20 %)	1 084 €
Autofinancement	1 626 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

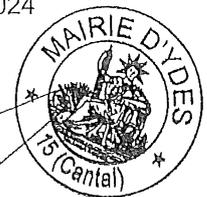
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

015-211502653-DEL_044_2024B-DE

A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

045-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSOCIATION « LE SOUVENIR FRANÇAIS » –
RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS DE YDES-CENTRE

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation du Monument aux Morts de Ydes-Centre. Cette opération consistera à :

- Remplacer les 4 plaques en granit noir ;
- Refaire la gravure, en lettres feuilles d'or, des noms, prénoms, séparation et dates des guerres, soit 1 580 caractères.

Le coût de ces travaux est estimé à 5 420 € H.T.

A cet effet, la Commune d'Ydes peut bénéficier d'une subvention auprès de l'association « Le Souvenir Français ». Il s'agit d'une association qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

Vu le Budget communal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la délégation générale du Cantal de l'association « Le Souvenir Français », pour la rénovation du monument aux morts de Ydes-Centre ;
 - **DIT** que le coût total de l'opération est estimé à 5 420 € H.T.,
 - **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :
- | | |
|--|----------------|
| MONTANT TOTAL H.T. des travaux | 5 420 € |
| Subvention Ministère des Armées (50 %) | 2 710 € |
| Subvention association « Le Souvenir Français » (20 %) | 1 084 € |
| Autofinancement | 1 626 € |

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2024,

-**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

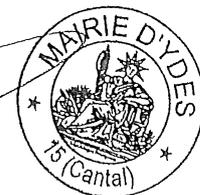
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 04/06/2024
Date de réception de l'AR: 04/06/2024
015-211502653-DEL_045_2024C-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

046-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – « CONFERENCE DES FINANCEURS DU CANTAL 2024 » POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PROXIMITE SENIORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu l'appel à projets « CONFERENCE DES FINANCEURS DU CANTAL »,
M. le Maire rappelle que la Commune d'Ydes a mis en place, depuis le 1^{er} Mars 2017, un service proximité seniors entièrement gratuit s'adressant aux personnes âgées qui ont des difficultés pour se déplacer afin de faire leurs courses ou se rendre auprès d'une administration, à des rendez-vous médicaux, des organismes bancaires ou postaux. Ce service propose également des activités mais aussi des journées d'animations ou des sorties,
Considérant que, par le biais de ce service proximité seniors, la Municipalité d'Ydes cherche à favoriser le maintien à domicile en palliant aux difficultés ressenties par les personnes âgées fragilisées et isolées vivant à leur domicile,
Considérant que les dépenses annuelles de fonctionnement de ce service proximité seniors sont entièrement financées par la collectivité,
Considérant que, par délibération n° 077-2023 en date du 24 novembre 2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention de 10 000 € au titre de « Conférence des Financeurs du Cantal » et que cette dernière a été accordée.
M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette demande d'aide financière.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- RENEUVELLE une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre de la « Conférence des Financeurs du Cantal 2024 », pour le fonctionnement du Service Proximité Seniors,
- DIT que le budget prévisionnel du Service Proximité Seniors s'élève à 62 290 €,
- PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Fonctionnement du Service Proximité Seniors	62 290 €
Subvention « Conférence des Financeurs du Cantal 2024 »	10 000 €
Subvention « Conférence des Financeurs du Cantal 2024 » sollicitée	10 000 €
Autofinancement	42 290 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

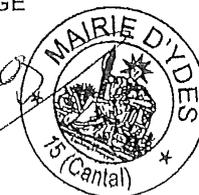
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

047-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – AMENDES DE POLICE 2024 – CHEMINEMENT PIETONS ACCES COLLEGE DE YDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'appel à projets « AMENDES DE POLICES 2024 » du Conseil Départemental du Cantal,
Considérant que la commune souhaite créer un cheminement piétons sécurisé pour l'accès au Collège de Ydes,
Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 50 432.20 € H.T.,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre des « Amendes de Police 2024 », pour la création d'un cheminement piétons pour l'accès au Collège de Ydes,
- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Montant total H.T. des travaux	50 432.20 €
Amendes de Police 2024	7 500.00 €
Autofinancement	42 932.20 €
- **DIT** que ces travaux pourront être entrepris dès réception de la notification d'attribution de cette subvention,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

048-2024 – RENOVATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL – ETUDE ACOUSTIQUE

M. le Maire informe à l'Assemblée que dans le cadre du projet de rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel, il convient d'améliorer le confort acoustique de cette salle. A cet effet, M. David CHASTAIN, architecte et maître d'œuvre de cette opération, a sollicité le Bureau d'Etude SIGMA Acoustique. Celui-ci propose des honoraires s'élevant à 4 400 € H.T., soit 5 280 € T.T.C. Il est à noter que la mission proposée concerne uniquement le confort intérieur du Centre Socio-Culturel.

Vu le Budget Communal,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** l'offre de 4 400 € H.T. du Bureau d'Etude « SIGMA Acoustique », sis 12 Avenue Jean Monnet, 12000 RODEZ, pour améliorer le confort acoustique du Centre Socio-Culturel dans le cadre de sa rénovation énergétique.
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge par le Budget Communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES
DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

049-2024 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite installer, sur le parking du Crédit Agricole, une station de 2 bornes de recharge pour 4 véhicules électriques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une occupation du domaine public en vue de cette installation par le biais d'une manifestation d'intérêt, la commune d'Ydes est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer l'autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 voix pour,
et 1 abstention (Christian MAURIO),**

- **DECIDE** d'autoriser M. le Maire à procéder à l'appel à manifestation d'intérêt concurrente pour l'installation d'une station de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques, sur le parking du Crédit Agricole, cadastré AO 753 et AO 236, et situé 35 Avenue Roger Besse à Ydes,
- **DONNE** à M. le Maire tout pouvoir pour signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

050-2024 – MISE A DISPOSITION D'UN BÂTIMENT POUR LA GESTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE PAR SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes est propriétaire d'un bâtiment actuellement loué par le Centre Hospitalier de Mauriac pour la gestion des patients atteints de la maladie de Parkinson, et situé à l'Hôpital Ouest, Rue de la Mine à Ydes.

Néanmoins, ce service n'existant plus depuis plusieurs années, le Centre Hospitalier va prochainement donner son préavis afin de résilier le contrat de location. Le bâtiment sera donc bientôt disponible.

Dans un souci de lutter contre la désertification médicale de son territoire, Sumène Artense Communauté a pour projet de gérer une maison de santé pluridisciplinaire. A cet effet, elle sollicite la Commune d'Ydes pour la mise à disposition de ce bâtiment, afin d'y installer des professionnels de santé (médical et paramédical).

Considérant le manque de professionnels de santé sur le bassin de vie du Nord-Ouest Cantal,
Considérant qu'il est nécessaire d'offrir aux médecins un lieu pluridisciplinaire et une qualité d'exercice privilégiée,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

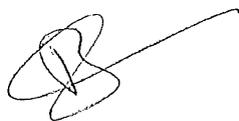
- **VALIDE** le principe selon la Commune d'Ydes pourra mettre à disposition de Sumène Artense Communauté le bâtiment communal situé à l'Hôpital Ouest, Rue de la Mine à Ydes, lorsque celui-ci sera disponible, et ce, afin d'y gérer une maison de santé pluridisciplinaire,

- **DONNE** à M. le Maire tout pouvoir pour signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

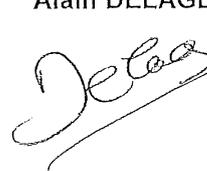
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-JUN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

051-2024 – SUBVENTION COMMUNALE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION ACADY

Dans le cadre des subventions communales annuelles pour les associations, M. le Maire propose à l'Assemblée d'octroyer une aide financière de 1 310 € en faveur de l'Association Culturelle des Amis d'Ydes (ACADY). Il propose également de lui attribuer une subvention de 8 500 € pour la gestion du Musée des Insectes du Monde et du Trésor d'Art Sacré de l'Eglise d'Ydes-Bourg, deux lieux touristiques fréquentés.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances qui demande à ce que l'association ACADY fournisse un registre des fréquentations des visiteurs, et organise une réunion en septembre afin de faire un point sur la saison estivale.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 15 voix pour,
et 2 abstentions (Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME),**

- **ATTRIBUE** à l'association ACADY une subvention de 1 310 € pour le fonctionnement de l'association, ainsi qu'une subvention de 8 500 € pour la gestion du Musée des Insectes du Monde et le Trésor d'Art Sacré de l'Eglise d'Ydes-Bourg,

- **DIT** que l'association ACADY fournira un registre annuel des fréquentations des visiteurs, et devra se réunir, chaque année, en septembre, en présence du Conseil Municipal, afin de faire un point sur la saison estivale,

- **DONNE** à M. le Maire tout pouvoir pour signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**



**Le Maire
Alain DELAGE**



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

052bis-2024 – REGULARISATION EMPRISE DE LA VOIE COMMUNALE AU VILLAGE DE LA JARRIGE

ANNULE ET REMPLACE pour erreur matérielle la délibération n°52-2024 du 31 mai 2024

M. le Maire indique à l'Assemblée qu'à l'occasion de l'aménagement de la voie communale de La Jarrige, des travaux d'élargissement ont dû être réalisés, empiétant sur une partie de la parcelle cadastrée ZL 78, appartenant à [REDACTED].

Aussi, il convient de régulariser cette emprise de la voie communale d'une surface de 108 m².

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la régularisation de l'emprise de la voie communale sur 108 m² de la parcelle ZL 78, appartenant à [REDACTED]
- **DIT** que la parcelle ZL 114 (Zone A au PLU), d'une surface de 108 m², sera classée dans le domaine public de la Commune,
- **FIXE** le montant de cette acquisition au prix de 1 € le m², soit 108 €.
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune d'Ydes,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**



**Le Maire
Alain DELAGE**



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

053-2024 – ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU CAPTAGE D'EAU POTABLE DES SOURCES ET GALERIES DU FONT MARILHOU

M. le Maire informe l'Assemblée que, par arrêté préfectoral, M. le Préfet du Cantal a prescrit l'ouverture sur le territoire de la commune d'Ydes de l'enquête publique unique relative au captage d'eau potable des sources et galeries du Font Marilhou porté par le S.I.D.R.E. du Font Marilhou.

Cet avis a été affiché en Mairie du 31 mars au 15 mai 2024. Le dossier et le registre ont été mis à la disposition du public entre le 15 avril et le 15 mai 2024. M. Bernard THOMAS, Commissaire enquêteur, a tenu une permanence en Mairie d'Ydes le 15 avril 2024.

Cette enquête unique intègre une demande d'autorisation environnementale. Par conséquent et conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement, M. le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

M. le Maire rappelle que le S.I.D.R.E. du Font Marilhou assure la production et la distribution d'eau potable pour 14 communes du Nord-Ouest Cantal. Les sources et la galerie du Font Marilhou, à environ 1 200 m d'altitude, sur les communes de Collandres et de Trizac en constituent les ressources principales.

Les captages d'eau potable considérés dans ce dossier sont exploités depuis plusieurs décennies afin de délivrer au réseau une eau brute qui est ensuite traitée et contrôlée avant d'être distribuée aux habitants. Leurs ouvrages, très dégradés, nécessitent une réfection ainsi que les clôtures des périmètres de protection immédiats.

Bien que fonctionnels et exploités, les captages ne sont pas tous protégés par des périmètres de protection destinés à éviter les dégradations. Les prélèvements d'eau dans la nappe phréatique doivent être régularisés.

Le présent dossier porte donc sur la déclaration d'utilité publique des travaux de protection de la ressource et la création de périmètres de protection nécessaires pour les sources et la galerie du Font Marilhou.

Il porte également sur la régularisation des prélèvements d'eau au titre du code de l'environnement et sur des travaux sur le réseau.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire et de ce projet sont :

- la ressource en eau,
- les milieux naturels et la biodiversité, du fait de la présence sur la zone d'étude d'habitats naturels patrimoniaux, de spécimens de flore remarquables et de zones humides.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **NE FORMULE AUCUNE OBSERVATION** sur le dossier d'enquête publique relative au captage d'eau potable des sources et galeries du Font Marilhou porté par le S.I.D.R.E. du Font Marilhou, et qui intègre une demande d'autorisation environnementale,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

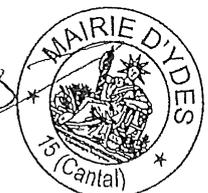
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

054-2024 – SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE – TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE EN MATIERE DE PUBLICITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-9-2 ;
Vu la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 ;
Vu la délibération N°20240307001DE du 7 mars 2024 de Sumène Artense communauté.

Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité sont partagées entre le préfet de département et le maire : elles relèvent du préfet sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune (article L.581-14-2 du code de l'environnement).

M. le Maire rappelle qu'exercer la police de la publicité, c'est :

- instruire les demandes d'autorisations préalables et réceptionner les déclarations préalables d'installation, de modification ou de remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes ;
- contrôler le respect de la réglementation ;
- mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Les maires et présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont été avisés de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi Climat et Résilience »), qui a prévu le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 (compétences aujourd'hui assurée par l'Etat).

A cette même date, la loi organise le transfert des pouvoirs de police des maires au président de l'EPCI à fiscalité propre.

Dans les communautés compétentes en matière de PLUi ou de RLPi au 1er janvier 2024, les maires disposeront d'un pouvoir d'opposition au transfert de la police spéciale après le 1er janvier 2024.

Le transfert au président de l'intercommunalité aura lieu à l'issue du délai d'opposition :

- > soit le 1er juillet 2024 (si aucun maire ne s'est opposé dans le délai de 6 mois – la police est exercée par le président de l'EPCI sur la totalité du territoire intercommunal),
- > soit le 1er août 2024 (si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1er août 2024). Les maires qui se sont opposés conservent l'exercice de cette police au-delà du 1er août 2024.
- > soit n'aura pas lieu après le 1er août 2024 et restera aux mairies si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président renonce à l'exercice de la police de la publicité avant le 1er août 2024.

.../...

M. le Président de Sumène Artense communauté a fait savoir lors du conseil communautaire du 7 mars 2024 qu'il souhaitait renoncer au pouvoir de police de la publicité.

M. le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert du pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire au Président de Sumène Artense communauté au 1^{er} août 2024.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **S'OPPOSE** au transfert de pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire au Président de Sumène Artense Communauté au 1^{er} août 2024,

- **DIT** que cette décision sera notifiée au Président de Sumène Artense Communauté avant le 1^{er} juillet 2024,

- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

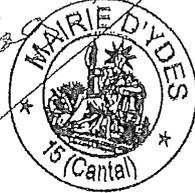
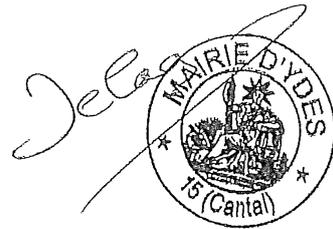
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

055-2024 – DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES CONCERNANT LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L 212-10 du Code de l'Éducation autorisant la dissolution de la Caisse des Ecoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes, pendant plus de 3 années ;*
M. le Maire rappelle que chaque année, les collectivités et leurs établissements publics doivent établir un bilan social et le transmettre au centre de gestion de la F.P.T. Ce bilan, aussi dénommé Rapport Social Unique (R.S.U), permet de disposer de données précises et actualisées en matière de ressources humaines (effectifs, formation, absentéisme, rémunération, etc.). L'ensemble des R.S.U doivent être présentés obligatoirement au Comité Social Territorial sous la forme d'un seul rapport annuel.

Dans ce cadre, le centre de gestion de la F.P.T du Cantal (CDG 15) souhaite faire le point sur la situation de l'établissement suivant : la caisse des écoles de notre commune, qui apparaît toujours dans la base de données INSEE des établissements du Cantal, or le CDG 15 s'appuie sur cette base pour réaliser la campagne des données sociales.

Qu'est-ce qu'une caisse des écoles ? C'est un établissement public communal présidé par le maire. Elle intervient en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire), que ce soit dans l'enseignement public ou l'enseignement privé.

Il semblerait que cette caisse des écoles ait existé par le passé pour notre commune, mais celle-ci n'est plus du tout en activité, l'ensemble des fonds dédiés à l'école sont intégrés dans le budget communal général depuis de nombreuses années, facilitant ainsi la gestion.

Au vu de cet exposé, M. le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la dissolution de la caisse des écoles.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** la dissolution de la caisse des écoles ce jour,
- **DECIDE** de déclarer officiellement que cette structure n'existe plus auprès de l'INSEE,
- **DIT** qu'il n'y a aucun actif, passif ou solde à transférer au budget de la commune,
- **DIT** que M. le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision,
- **DIT** que cette décision sera notifiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



Date de transmission de l'acte: 04/06/2024

Date de réception de l'AR: 04/06/2024

015-211502653-DEL_055_2024C-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

056-2024 – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Commission « Culture, Patrimoine Culturel et Historique, Cadre de Vie, Environnement, Tourisme » propose une nouvelle organisation du service de la Médiathèque et souhaite modifier les horaires d'ouverture au public de cette structure comme suit au 1^{er} juillet 2024 :

Mardi : 9h – 12h / 14h – 18h
Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi : Fermé / 14h – 18h
Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h
Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h

Vu l'avis favorable de la Commission Culture,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 8 voix pour,
5 voix contre (René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT, Fabienne GARCIA, Christian MAURIO),
et 4 abstentions (Clotilde JUILLARD, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE)

- **APPROUVE** les nouveaux horaires d'ouverture de la Médiathèque au public applicables au 1^{er} juillet 2024 tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

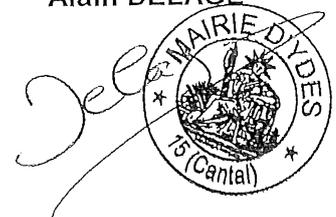
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

057-2024 – MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire indique à l'Assemblée que la Commission « Culture, Patrimoine Culturel et Historique, Cadre de Vie, Environnement, Tourisme » propose une nouvelle organisation du service de la Médiathèque et souhaite modifier les horaires de travail des agents de cette structure comme suit au 1^{er} juillet 2024 :

Mardi : 9h – 12h / 14h – 18h
Mercredi : 9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi : 9h – 12h / 14h – 18h
Vendredi : 9h – 12h / 14h – 18h
Samedi : 9h – 12h / 14h – 18h

Vu l'avis favorable de la Commission Culture,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 8 voix pour,**

**5 voix contre (René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Gisèle TERNAT, Fabienne GARCIA, Christian MAURIO),
et 4 abstentions (Clotilde JUILLARD, Rémi TEIL, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE)**

- **APPROUVE** les nouveaux horaires de travail des agents de la Médiathèque tels qu'ils sont présentés au-dessus ;
- **DIT** que ces nouveaux horaires seront applicables à partir du 1^{er} juillet 2024 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

058-2024 – SDEC ECLAIRAGE PUBLIC – ECONOMIE D'ENERGIE BOURG ET VILLAGES – Affaire N° 92 265 311 EP

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'économie d'énergie Bourg et Villages de la Commune d'Ydes peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 114 000 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 28 500 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement en 2025.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **AUTORISE** M. le Maire à verser le fonds de concours,
- **DECIDE** de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
27 Mai 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoirs	3
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TRENTE-ET-UN MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUX, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Isabelle LAURADOUX, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOME, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marc LASSAGNE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

059-2024 – SDEC – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65), DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Vu le Code de l'Énergie,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive en annexe,

Considérant que le Syndicats Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE 43), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Territoire d'Énergie du Lot (TE46), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement, situés sur leur territoire respectif.

Considérant que les Membres Pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mise à disposition des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la Commune d'Ydes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Étant précisé que la Commune d'Ydes sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

.../...

Au vu de ces éléments et sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- DECIDE de l'adhésion de la Commune d'Ydes au groupement de commandes précité,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la Commune d'Ydes,
- PREND ACTE des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la Commune d'Ydes,
- PREND ACTE des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune d'Ydes, et ce, sans distinction de procédures,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Commune d'Ydes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 03 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE

